31037 / J327 / A943 / 36
1G273(31037

AUX LIBRES ET INTELLIGENTS ÉLECTEURS

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

MESSIEURS,

La Province de Québec traverse en ce moment une crise suprême qui décidera de sa prospérité future. La constitution vous fait juges des gouvernements, et bientôt vous serez appelés à prononcer votre verdict souverain sur les évènements qui viennent de s'accomplir.

Le représentant de notre Bien-aimée Souveraine a résolu d'en appeler au corps électoral et de lui demander s'il préfère la continuation d'un régime pervers et ruineux, l'imposition de taxes oppressives, à l'établissement d'un régime d'économie qui rendra inutile l'imposition de nouvelles charges sur les épaules fatiguées du peuple. Son Excellence n'a pas voulu permettre à ses anciens ministres d'introduire une législation ruineuse et tyrannique sans nous fournir à tous l'opportunité d'exprimer librement notre opinion. A ce titre du moins le gouverneur a droit à toute notre reconnaissance.

Mais puisqu'il s'agit de prononcer un verdict intelligent, examinons froidement les faits, étudions les circonstances et comparons les actes du ministère qui vient de tomber avec le programme du nouveau régime.

Il n'est pas nécessaire de remonter bien haut pour choisir un point de départ. En 1873, le Parlement fédéral débarrassa les provinces de Québec et d'Ontario de la part de dette que l'acte de confédération avait mise à leur charge. C'était un présent d'environ quatre millions et demi de piastres qui nous était fait, aucune charge correspondante ne l'accompagnant. Jusqu'à cette date, en dépit d'une organisation extravagante des départements, de la création d'institutions inutiles et cou-

teuses telles que la police provinciale et les magistrats de districts, et du paiement de $240,000.00 par année à titre d'intérêt, le revenu avait été trouvé suffisant. Un surplus s'était même accumulé d'année en année. Le 1 juillet 1872, il était de $679,809.64.

L'année suivante, c'est-à-dire le 1er juillet 1873, grâce à la loi fédérale qui nous débarrassait de la dette, le surplus atteignit le chiffre fort respectable de $948,001.23, soit un million de piastres en chiffres ronds.

Notez bien ce fait, il est de toute importance, savoir : *Le* 1 *juillet* 1873, *la province de Québec ne devait absolument rien à personne, et elle avait en caisse une somme disponible de un million de piastres* !

Voyons ce que les ministres déchus ont fait de cet argent et dans quel état ils ont laissé les finances de la province.

Non seulement le surplus a disparu, mais ils ont réussi à créer une dette publique de onze millions de piastres ! Les ressources de la province sont épuisées, la recette ne suffit plus aux extravagances du gouvernement, un déficit considérable existe dans le budget que les taxes créées l'année dernière ne suffisent pas à combler. M. de Boucherville ne trouve rien de mieux dans ce temps de crise que d'en inventer d'autres plus onéreuses qui frapperont tout le monde indistinctement et paralyseront les affaires.

Par quels procédés la province a-t-elle été réduite à cet état voisin de la banqueroute et de la ruine ? Comment des ministres ont-ils été assez imprévoyants pour gaspiller ainsi le produit des sueurs du peuple ? C'est ce que nous allons voir à l'instant.

Dès les premières années de la conféderation, aussitôt qu'il fut constaté que le trésor provincial accusait un excédant de recettes, il se forma parmi les députés ministériels et leurs amis une espèce de conspiration dans le but de se partager les dépouilles. Les uns s'attaquèrent au domaine public, qui fut mis au pillage. Des millions d'arpents des meilleures terres à bois furent livrés, dans le secret des départements, aux favoris, aux entrepreneurs d'élections, aux organisateurs de la violence, aux oppresseurs de la liberté électorale.

Les autres ne virent rien de mieux que de se partager le million accumulé en six ans dans le Trésor. Ils s'invitèrent mutuellement à la curée. La caisse publique ne put résister à leurs assauts. Le million disparut comme dans un gouffre sans fonds, et il fallut pour repaître ces

vautours, recourir à un système ruineux d'emprunts disproportionnés avec nos ressources.

Tout député ministériel voulut un chemin de fer payé par le public et subventionné par le gouvernement

Les dificultés au sujet du chemin de St. Lin ont soulevé un coin du voile et permis au public de surprendre une partie de la vérité. Rien de plus simple que la manière d'agir de ces spéculateurs. Dix ou douze individus se réunissent et imaginent de se faire construire un chemin de fer quelconque. Le premier point et le mieux arrêté c'est de ne pas risquer un sou et de se réserver uniquement la manipulation des subventions et des contrats. Appel est fait aux municipalités intéressées pour un octroi, puis au gouvernement pour une subvention.

Un entrepreneur bénévole prête son nom, qualifie les directeurs avec un stock qui n'a jamais existé, puis l'agiotage commence. Le député ou le ministre trafique des subventions et des débentures, se fait agent de l'entrepreneur auprès du gouvernement, le tout au grand bénifice de lui-même ou de sa famille.

Un autre profite de sa position de directeur pour amener la gare sur sa propriété dans l'espérance d'y voir s'élever un village, une ville, et de cueillir une jolie fortune sur les ruines de ceux qui lui ont témoigné leur confiance. Des places de toutes sortes sont données dans l'administration de ces chemins ; et les amis, bien entendu, en retirent seuls le bénéfice.

Une fois les intérêts d'un chacun bien assurés, il ne reste plus à la compagnie qu'à se déclarer incapable d'aller plus loin, de vendre *ses droits* au gouvernement, qui, pour ne point perdre ses avances, se trouve forcé de faire de nouveaux sacrifices.

Le ministère De Boucherville, par faiblesse, incapacité ou spéculation, a donné à ce système d'exploitation une extension scandaleuse.

Douze à treize millions de piastres ont été dépensés de cette manière, et la province ne possède pas encore une seule ligne de chemin de fer respectable et complête !

Au lieu de traiter les chemins de fer comme des entreprises commerciales, ainsi qu'on le fait dans la province d'Ontario, et de leur accorder une aide proportionnée aux sacrifices personnels des promoteurs et à ceux des municipalités intéressées, on en a fait un engin de spéculation et de corruption. Aussi voyez la différence. Dans Ontario le gou-

vernement n'a dépensé qu'environ trois millions de piastres pour venir en aide aux différentes compagnies, tandis que les particuliers et les corporations se sont chargés du reste. De 1867 à 1876, 1441 milles de chemin de fer y ont été construits ; les grandes villes ont été mises en rapports avec les campagnes environnantes. La province est couverte d'un réseau ferré magnifique, et Toronto menace de déposséder Montréal de son titre de métropole commerciale du Canada.

Mais il y a plus :—Après avoir dépensé annuellement des sommes énormes pour l'agriculture, l'immigration, la colonisation et l'éducation, Ontario possède en ce moment un surplus en argent portant intérêt *de cinq millions de piastres, et n'a pas de dettes.* Tels sont les résultats d'une bonne politique dans une province, placée sur le même pied que la nôtre en 1873, régie par les mêmes institutions, mais gouvernée par des gens intelligents, honnêtes et plus soucieux de faire leur devoir que de s'enrichir aux dépens du public.

Cependant le règne de l'extravagance et du pillage ne pouvait durer toujours ; l'heure de la rétribution devait sonner tôt ou tard.

Vint le jour où le ministère De Boucherville se trouva en face d'un Trésor à sec, d'un crédit ruiné, de ressources épuisées, dans l'impossibilité de cacher plus longtemps la véritable position financière de la province.

Ce dut être un moment de terrible angoise, s'il leur restait un peu de cœur, que celui où les ministres déchus durent s'avouer rendus à la dernière extrémité. La conscience leur demandait compte des millions gaspillés, du domaine public sacrifié. Ils voyaient le peuple, trompé pendant tant d'années, sur le point de mesurer toute l'étendue de leur mauvaise foi et de leur hypocrisie.

D'autres hommes se seraient mis résolument à l'œuvre ; ils auraient cherché par la bonne foi à l'égard des corporations, par une économie rigoureuse dans les dépenses, à rétablir l'harmonie et l'équilibre compromis du budget. Ils se seraient dit qu'ils ne fallait pas choisir un temps de crise comme celui-ci pour accabler le peuple d'impôts ; qu'au contraire, il convenait de rendre le fardeau aussi léger que possible.

Mais pour cela, il eut fallu renoncer à une longue habitude de l'extravagance, gêner les spéculateurs et les favoris, exclure l'exploitation sous toutes ses formes. MM. De Boucherville, Angers, Chapleau étaient incapables de ce bon mouvement. Ils prirent un parti de désespérés.

" Puisque le trésor est vide, s'écria M. De Boucherville, rançonnons le " peuple, il est encore capable de payer. Faisons revivre, en lui don- " nant une nouvelle extension, le défunt système des lods et ventes, " tombés il y a vingt ans sous les malédictions d'un peuple indigné."

" Taxons toutes les transactions imaginables, reprit M. Chapleau. " Les affaires ne peuvent être suspendues partout. Cette taxe rappor- " tera bien assez pour nous permettre de continuer nos spéculations et " d'attendre les élections."

" Les municipalités que nous avons indignement trompées refusent " de payer les octrois qu'elles avaient votés en faveur de certains " chemins de fer : Prenons-les à la gorge, s'est écrié M. Angers. Je vais " leur servir un petit bill de ma façon. Nous y déclarerons que le gou- " vernement sera juge dans sa propre cause. Il ne peut manquer de la " gagner. Sur le rapport de notre agent, que les conditions des règle- " ments ont été remplies par nous, les municipalités seront forcées de " livrer leur débentures. Si, elles se croient justifiables de s'y refuser, " eh ! bien, nous prendrons un individu quelconque ; il signera les dé- " bentures au nom de ces corporations et nous les livrera. Quand l'in- " térêt ou le capital en deviendra dû, si les corporations refusent de " payer, sans aucune forme de procès, le shérif s'emparera des biens " publics, puis des meubles, des animaux, des outils et des propriétés " des citoyens, les mettra en vente et paiera le capital et l'intérêt de " ces débentures arrachées par la violence. C'est à coups de bâton qu'il " faut conduire ce peuple rebelle."

Et chose incroyable, non-seulement les ministres acceptèrent ce programme de brigandage, mais il se trouva parmi les élus du peuple une majorité assez aveugle, assez perverse et assez corrompue pour lui donner son assentiment ! En vain l'opposition recommanda l'adoption d'un système rigoureux d'économie qui rendrait les nouvelles taxes inutiles ; en vain elle demanda de référer à la décision sommaire d'un juge les difficultés entre le gouvernement et les corporations, le ministère resta sourd à tous ces appels et fît adopter ses odieux projets *par la force brutale du nombre.*

Toute espérance eut été perdue, si la Providence n'eut donné pour Lieutenant-Gouverneur à la Province de Québec un homme énergique, capable et décidé à faire respecter les droits de la Couronne méconnus et les intérêts du Peuple foulés aux pieds.

Comme des conspirateurs nocturnes, MM. Chapleau, Angers, De Boucherville, etc., avaient agi dans l'ombre, ignorant Son Excellence et se gardant bien de le mettre au courant de leurs noirs complots.

Ils n'avaient laissé arriver jusqu'à lui aucune des protestations indignées du peuple, dans l'espérance de surprendre la Couronne et d'en obtenir la sanction de mesures d'iniquités. L'événement prouva qu'ils avaient mal calculé. La grande voix populaire arriva jusqu'aux oreilles de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur et y trouva un écho sympathique. Usant du privilége incontestable du Souverain de choisir ses aviseurs et d'empêcher l'adoption de mesures également contraires à tous les principes du droit et de la justice, il refusa de sanctionner les *bills* des taxes et des chemins de fer, et résolut d'en appeler au peuple.

En même temps, il choisit pour aviseurs des hommes honnêtes, habiles, jouissant de la confiance publique, qui avaient fait leurs preuves dans les Chambres. La politique du ministère Joly-Bachand, telle qu'annoncée officiellement, fut la contre-partie exacte de celle de son prédécesseur. L'idée d'imposer de nouvelles taxes fut abandonnée pour faire place à un système de retranchement et d'économie, dédaigné par M. DeBoucherville et par ses collègues.

Au lieu de prendre les municipalités à la gorge, il fut décidé de remettre la question du chemin de fer à l'étude, de rétablir l'harmonie en traitant les municipalités avec justice et en se conformant aux conditions des divers règlements.

En un mot, tous les moyens furent pris afin d'empêcher la Province de courir à la ruine, au déshonneur, à la banqueroute et à l'union législative, où nous conduisait fatalement le ministère DeBoucherville.

C'est aux électeurs maintenant de choisir l'alternative qui leur est présentée.

Les créatures et les partisans du régime déchu font beaucoup de bruit et s'efforcent de détourner l'attention de leurs méfaits, en accusant le Lieutenant-Gouverneur d'avoir violé la constitution.

Cette prétention, à laquelle ils ne croient pas eux-mêmes, est parfaitement absurde et condamnée par les conservateurs intelligents que de mesquins intérêts n'aveuglent pas.

Non-seulement toutes les autorités constitutionnelles sont unanimes, mais nous voyons Sir Francis Hincks, un ancien collègue de Sir George Cartier et de Sir John A. MacDonald, déclarer publiquement

" qu'il ne peut exister aucun doute sur la parfaite constitutionalité de
" la conduite du Lieutenant-Gouverneur. Il avait le droit de renvoyer
" ses ministres et d'en prendre d'autres, et c'était même son devoir de
" le faire, s'il était persuadé qu'ils avaient introduit une mesure con-
" traire aux principes du droit et de la justice."

Que reproche-t-on, d'ailleurs, à l'Hon. M. Letellier ? C'est de n'avoir pas permis que l'on imposât des taxes ruineuses sur le peuple ; que " l'on prit les municipalités à la gorge," sans donner aux électeurs une occasion de décider eux-mêmes la question et de déclarer par leurs votes s'ils consentent à être ruinés pour retenir au pouvoir Messieurs DeBoucherville, Chapleau, Angers et leurs collègues.

Si le régime de la violence et de la taxe directe des lods et ventes sourit aux électeurs, ils ont un moyen infaillible de l'établir : c'est de voter pour les candidats de l'opposition et de relever l'ancien ministère de la poussière où il est couché. Si, au contraire, ils préfèrent l'économie au pillage, l'honnêteté au brigandage, la bonne foi à la duplicité, la justice à la violence ; s'ils ne désirent pas être taxés davantage, ils n'ont qu'une seule chose à faire :—c'est de voter partout pour les candidats qui soutiendront le gouvernement actuel aussi longtemps qu'il sera fidèle à son programme. Car, ainsi que le dit si bien Sir Francis Hincks, la seule question à décider est celle du mérite respectif de la politique des deux gouvernements, et nulle autre.

Sur ce terrain, il n'y a qu'une solution possible. Tous les citoyens honnêtes et intelligents s'uniront pour voter en faveur des candidats du gouvernement de M. Joly, qui promet de ne pas augmenter les taxes et de traiter les municipalités avec justice, sans les prendre à la gorge, comme le voulait M. DeBoucherville. Toute autre conduite serait un acte de folie dont nous paierions chèrement les conséquences et que nos descendants nous reprocheraient justement comme un crime.

AUX ÉLECTEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MESSIEURS,

A mesure que le jour se fait sur les causes qui ont motivé l'acte d'autorité du Lieutenant-Gouverneur, en démettant l'honorable M. de Boucherville, tout doute sur la constitutionnalité de cet acte disparait. Nous en assumons toute la reponsabilité.

Quant à son *résultat*, il ne peut y avoir aucun doute sur ce point. Cet acte a sauvé la Province de Québec, en l'arrêtant sur le bord même du précipice où l'entraînait le gouvernement de Boucherville.

La carrière de l'ancien gouvernement s'est trouvée interrompue au moment où, pour retarder la banqueroute, que son extravagance avait rendue inévitable, il avait recours à la taxe directe, sans même essayer de l'éviter au moyen d'une sage économie ; loin de là, les dépenses du gouvernement augmentaient régulièrement, d'année en année, tandis que notre principal source de revenu, les bois et forêts, s'épuisait.

Pour se tirer d'embarras, les anciens ministres ont forcé la chambre à passer une loi inconstitutionnelle, qui avait pour but de priver une partie considérable des citoyens de la province de la protection des cours de justice ; ils ont voulu se substituer aux tribunaux et s'ériger en juges, dans leur propre cause.

Ne voulant pas réduire les dépenses, ils se sont trouvés dans la nécessité d'imposer des taxes directes. Leur loi de cette année, que nous avons arrêtée à temps, n'était qu'un commencement ; elle ouvrait la porte aux taxes de tous genres qui, jusqu'à ce jour, sont heureusement demeurées inconnues aux habitants de notre province.

Le 8 mars courant, nous avons fait connaitre à la Chambre notre programme, en peu de mots. Je le répète encore ici, dans les mêmes termes :

LE NOUVEAU CABINET DÉCLARE QU'IL ABANDONNE LE BILL QUI A POUR BUT L'IMPOSITION DE NOUVELLES TAXES : IL SE PROPOSE DE FAIRE FACE AUX OBLIGATIONS DE LA PROVINCE ET D'EXÉCUTER LES ENTREPRISES, A L'ACCOMPLISSEMENT DESQUELLES LA FOI PUBLIQUE EST ENGAGÉE, PAR UN SYSTÈME D'ÉCONOMIE ET DE RETRANCHEMENT QUI EXEMPTERA LE PEUPLE DE L'IMPOSITION DE NOUVEAUX FARDEAUX.

Nos adversaires ne voyaient qu'un moyen de réparer les fautes qu'ils ont commises pendant leur longue administration : LA TAXE DIRECTE. Nous voyons un autre moyen, que nous sommes décidés à adopter : L'ÉCONOMIE.

C'est à la Province à choisir entre les deux.

H. G. JOLY.

Le 28 mars 1878.